



Département  
de l'Essonne  
Arrondissement  
d'Evry-Courcouronnes

# VILLE DE DRAVEIL

## DECISION DU MAIRE

N° 26 02 032

Service :  
Affaire suivie par :

*Sports*  
Jessy NOURET et Mohamed BELKHIR

**Nomenclature :**  
Objet :

**1 – Commande publique 1-7 actes spéciaux et divers**  
Contrat de prestation pour un repas lors de la soirée « Gala des sports »

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte.

Art R421-1 du Code de Justice  
Administrative : La juridiction ne peut être  
saisie que par voie de recours formé contre  
une décision, et ce, dans les deux mois à  
partir de la notification ou de la publication  
de la décision attaquée. Lorsque la requête  
tend au paiement d'une somme d'argent,  
elle n'est recevable qu'après l'intervention  
de la décision prise par l'administration sur  
une demande préalablement formée devant  
elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est  
pas applicable à la contestation des  
mesures prises pour l'exécution d'un  
contrat.

Art R421-2 du CJA : Sauf disposition  
législative ou réglementaire contraire, dans  
les cas où le silence gardé par l'autorité  
administrative sur une demande vaut  
décision de rejet, l'intéressé dispose, pour  
former un recours, d'un délai de deux mois  
à compter de la date à laquelle est née une  
décision implicite de rejet. Toutefois,  
lorsqu'une décision explicite de rejet  
intervient avant l'expiration de cette période,  
elle fait à nouveau courir le délai de recours.  
La date du dépôt de la demande à  
l'administration, constatée par tous moyens,  
doit être établie à l'appui de la requête. Le  
délai prévu au premier alinéa n'est pas  
applicable à la contestation des mesures  
prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-3 du CJA : Toutefois, l'intéressé  
n'est forcé qu'après un délai de deux mois  
à compter du jour de la notification d'une  
décision expresse de rejet :

1° Dans le contentieux de l'excès de  
pouvoir, si la mesure sollicitée ne peut être  
prise que par décision ou sur avis des  
assemblées locales ou de tous autres  
organismes collégiaux ;

2° Dans le cas où la réclamation tend à  
obtenir l'exécution d'une décision de la  
juridiction administrative.

Art R421-4 du CJA : les dispositions des  
articles R421-1 à R421-3 ne dérogent pas  
aux textes qui ont introduit des délais  
spéciaux d'une autre durée.

Art R421-5 du CJA : Les délais de recours  
contre une décision administrative ne sont  
opposables qu'à la condition d'avoir été  
mentionnés, ainsi que les voies de recours,  
dans la notification de la décision. La  
présente décision peut être contestée  
devant le tribunal administratif de Versailles.  
De même, en cas de recours ne nécessitant  
pas la présence d'un avocat, vous pourrez  
saisir le tribunal susmentionné par le site  
« Télérecours Citoyens » à l'adresse  
suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en  
application de l'article R421-1 du Code de  
justice administrative.

Notification le

Publication le

Transmission en préfecture le

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération n° 21-06-039 du 8 juin 2021, portant délégation de compétence du  
Conseil Municipal au Maire.  
Considérant le devis proposé par le traiteur SAVEUR & GOUT dont le siège social se situe  
37 avenue Paul Vaillant Couturier – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, représenté par M.  
Stéphane LAHOUCHE, pour un repas dans le cadre de la manifestation « Gala des sports »  
du vendredi 20 février, à partir de 19h30, au théâtre D. Cardwell,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer le devis avec **SAVEUR & GOUT**, pour un repas, le **vendredi 20 février 2026**, à partir de 19h30, au Théâtre Donald Cardwell, à l'occasion du « Gala des sports ».

**Article 2 :** Qu'en règlement de cette prestation, **SAVEUR & GOUT** percevra de la commune de Draveil, la somme de sept mille sept cent soixante-dix euros (7 770,00 €) TTC selon les modalités suivantes : paiement par mandat administratif au plus tard 30 jours après réception de facture à l'issue de la représentation.

**Article 3 :** Précise que cette prestation se rapporte à l'opération « **Gala des sports** ».

**Article 4 :** Que cette dépense sera imputée au chapitre 011, article 6232, fonction 326 SPO du budget primitif 2026.

*La présente décision est inscrite au registre ouvert en mairie et sera transmise en préfecture d'Evry-Courcouronnes.*

*Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

Fait à Draveil, le 20 FEV 2026

Richard PRIVAT  
Maire de Draveil



Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20260220-2602032-CC  
Date de télétransmission : 20/02/2026  
Date de réception préfecture : 20/02/2026

devis gala des sports de draveil



Savoir & Goût  
*Traiteur*  
 Le traiteur au service du goût

SIRET : 49246945700013  
 N° TVA FR25492469457  
 TEL : 06 60 14 53 07

LE DEMANDEUR	
NOM - PRENOM	
NON DE SOCIETE OU D'ASSOCIATION	mairie de draveil service sports
ADRESSE DE FACTURATION	mairie de draveil
TELEPHONE	

LIVRAISON			
DATE DE MANIFESTATION	20/02/2026	HEURE	19h30
NOMBRE DE CONVIVES	210		
A EMPORTER OU LIVRAISON			
ADRESSE DE LIVRAISON	theatre cardwell		

DESIGNATION DE L'ARTICLE	PRIX HT UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
<b>PRESTATION</b>			0
aperitif prosecco soft			0
mini pizza quiche mediterraneenne gauffre fromage	30,9091	210	6490,911
mini tortillas,saumon fume,poivrons			0
entree legumes grilles avec artichaut en tapenade			0
plat risotto aux st jacques			0
salade fromage italien			0
dessert tiramisu panacotta fruits rouge macaron tropezienne			0
cafe			0
nappage serviette			0
vin rouge vin blanc eau plate et petillante			0
vaisselle sans les verres			0
nappage	572,725	1	572,725
			0

TOTAL NOMBRE D'ARTICLE	211
MONTANT HORS TAXES	7063,636
FRAIS DE LIVRAISON	0
TVA 10%	706,3636
MONTANT TOTAL TTC	7770,00

DATE ET SIGNATURE AVEC  
 CONDITIONS GENERALES SIGNEES  
 POUR ACCEPTATION

20 Fevrier 2026

Richard PRIVAT  
 Maire de Draveil

Accusé de réception en préfecture  
 091-219102019-20260220-2602032-CC  
 Date de télétransmission : 20/02/2026  
 Date de réception préfecture : 20/02/2026